Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 27 (1876)

Artikel: Extrait du rapport sur l'économie forestière du canton d'Argovie en 1875
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784252

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

No. 2 a.	idem, en bois blanc vernis, avec ressort, tige divisée en demi-centimètres . . .	fr. 8. —
No. 3 a.	idem, tige doublée de laiton sur les bords pour le reste comme au No. 2 a . . .	„ 10. —
No. 4 b.	idem, avec frein et levier excentrique, tige doublée de laiton	„ 13. —
No. 5 c.	idem, avec vis d'arrêt, tige doublée de laiton	„ 14. —
No. 6 c.	idem, avec vis d'arrêt, tige et traverse doublées de laiton	„ 15. —
No. 7 c.	idem, idem, avec division en millimètres et indication des surfaces	„ 16. 50
No. 8 c.	idem, idem, soigneusement polie et vernie .	„ 20. —
No. 9	idem, tige tout en acier et traverses en fer .	„ 25. —

On est prié d'indiquer quel système on désire pour assurer la bonne position de la traverse mobile (ressort, levier ou vis d'arrêt).

Prix de mesures, en bois poli, longues d'un mètre, divisée en centimètres et demi-centimètres . . la douzaine fr. 10
idem, doublée de laiton . . . . „ „ „ 16
qualités plus fortes, également doublées . „ „ „ 18—20

Mesures longues d'un mètre en bois poli,
divisées en millimètres . . . . „ „ „ 14
idem, doublée de laiton . . . . „ „ „ 20
idem, qualités plus fortes, également doublées „ „ „ 22—24

La fabrique confectionne encore des mesures longues de 2 et de 3 mètres, divisées en centimètres ou en millimètres.

Extrait du rapport sur l'économie forestière du canton d'Argovie en 1875.

1. Forêts de l'état.

Les forêts domaniales occupent une étendue de 8030 arpents, dont 3422 arpents sont des futaies de résineux, 2564 arpents des futaies de bois feuillus et 2044 arpents des taillis simples et composés.

La surface des coupes exploitées comporte 127,9 arpents, les éclaircies se sont étendues sur 552 arp., les premières occupent $^1/_{63}$, les dernières $^1/_{14}$ de la surface de forêts. Le total des produits s'élève à 7426 moules de 100 c. de masse concrète, savoir 2857 moules de bois de service, de construction et de sciage, 2460 moules de bois à brûler provenant d'essences feuillues et 645 moules de bois résineux

à brûler, plus 856 moules de bois de souche et 333,574 fagots. La vente de ces produits a fourni 355,545 fr., soit 48 cts. par pied cube de masse concrète, ce qui fait une augmentation de 7 % ou de 3 cts. par pied cube sur la moyenne de 1874. Le montant des produits accessoires s'est élevé à 16,859 frs.

Le chiffre des dépenses est de frs. 95,943. 50, dont frs. 40,619. 07, payés aux bucherons et frs. 15,603. 42 pour frais de cultures.

Les plantations effectuées sur les coupes comprennent 120,5 arpents, et les cultures complémentaires se sont étendues sur 265,5 arpents. Pour ces cultures on a employé 433,659 plants, 1882 livres de semences légères et 260 mesures de grosses graines (faînes et glands). Les chemins de dévestiture construits à nouveau ont une longueur de 14,344 pieds.

Le produit net s'élève à frs. 275,708. 11 au total, soit à frs. 34. 33 par arpent; il dépasse celui de l'an dernier de un franc par arpent.

2. Forêts communales.

Les forêts communales recouvrent une surface de 91,772 arpents. De cette étendue, 27,310 arpents sont occupées par des résineux, 9145 arpents sont des futaies de bois mélangés, et 4880 arpents des futaies de bois feuillus; 49,457 arpents sont des taillis, simples ou composés et 1032 arpents sont consacrés à l'agriculture.

Huit forêts communales occupant une étendue de 3943 arpents ont été arpentées et l'on a établi l'aménagement de 4237 arpents de forêts appartenant à 7 communes. En outre quatre plans d'aménagement ont été révisés.

Les coupes annuelles comprennent une étendue de 1907 arpents et l'on a pratiqué des éclaircies sur 4869 arp. La surface des premières comporte $^1/_{48}$, celle des boisés éclaircis $^1/_{18}$ de la surface totale occupée par les forêts communales.

Les produits exploités sont 60,457 moules et 3,625,862 fagots. La valeur de ces produits s'élève à frs. 2,928,553. Le produit net peut être estimé à frs. 25. 50 par arpent. Le moule de bois a valu en moyenne frs. 31. 80.

Les coupes reboisées par plantation occupent une étendue de 945 arpents et les cultures complémentaires se sont étendues sur 1916 arpents. On compte avoir employé pour toutes ces cultures 3,398,969

plants et 1801 livres de graines. Les chemins construits à nouveau ont une longueur de 94,377 pieds.

On compte dans le canton 246 forestiers de commune et 382 gardes forestiers; le traitement des premiers comporte en moyenne frs. 244, celui des derniers fr. 186 par an. Depuis 10 ans le traitement des forestiers s'est élevé de 22 % et celui des gardes de 50 %.

Les réglements forestiers de 24 communes ont été révisés avec le concours des employés forestiers.

3. Forêts des particuliers.

D'après les données les plus récentes, données qui cependant ne peuvent pas encore être considérés comme définitives, les forêts privées occupent une étendue de 18,190 arpents. Presque la moitié de ces forêts est située dans les districts d'ailleurs richement boisés de Zurzach et de Zofingue ensorte que leur aménagement n'a pas une grande importance au point de vue de la police des forêts. Les forêts privées parsemées sur les hauteurs de Reinach et de Seengen sont d'une plus grande importance entre autres pour l'influence qu'elles peuvent exercer sur les orages, car ces hauteurs ne sont que maigrement boisées.

Dans le district le plus riche en forêt on peut compter l'étendue boisée à 40 % de la surface totale, dans le plus mal boisé seulement 19 %.

L'industrie minière au service de la culture du sol.

Le bureau de Mahler & Eschenbach pour l'industrie minière à Vienne annonce que les essais entrepris pour ameublir le sous-sol des terres arables en le faisant sauter par la dynamite ont réussi et que ce procédé peut être considéré comme praticable pour l'agriculture.

Voici en résumé la manière dont on s'y prend:

Dans le sol que l'on veut ameublir jusqu'à une plus grande profondeur que ne le permet la charrue, on pratique des forages jusqu'au fond de la couche qui doit être remuée. On peut les espacer de 1 3/4 à 2 fois leur profondeur pour le plus, on leur donne la même largeur qu'aux trous destinés à faire sauter la pierre. Dans un sol peu consistant on les creuse en enfonçant un perche en fer, dans un sol rocailleux on les perce tout comme pour miner la roche. On charge avec la dynamite; il faut employer 8 dgr. dans les trous profonds de